

CODES 93

Association de la Loi du 1er juillet 1901

74 rue Marcel Cachin

93000 BOBIGNY

Siret : 324 805 696 00014

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

Association CODES 93
74 rue Marcel CACHIN
93000 BOBIGNY

Mesdames, Messieurs,
Les membres de l'association CODES 93,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes de l'association **CODES 93** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- les modalités de comptabilisation et de recouvrement des subventions attribuées à l'association,
- l'évaluation des sommes comptabilisés au titre des fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A la date du présent rapport nous n'avons pas eu communication du rapport financier.

Nous n'avons donc pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des

événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Pierre-Du-Perray, le 4 août 2023

MESSALES ET ASSOCIES
Commissaire aux comptes

Christian MESSALES



COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022			01/01/2021 au 31/12/2021
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	7 316,08	6 244,57	1 071,51	383,26
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	7 316,08	6 244,57	1 071,51	383,26
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	25 570,00		25 570,00	24 860,00
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	155 203,85		155 203,85	75 468,54
Valeurs mobilières de placement	152,50		152,50	152,50
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	261 611,80		261 611,80	208 667,98
Charges constatées d'avance	294,09		294,09	732,88
TOTAL (II)	442 832,24		442 832,24	309 881,90
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	450 148,32	6 244,57	443 903,75	310 265,16

BILAN PASSIF

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	61 317,66	19 540,57
Excédent ou déficit de l'exercice	36 905,74	41 777,09
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>98 223,40</i>	<i>61 317,66</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	98 223,40	61 317,66
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	229 274,00	157 720,00
TOTAL (II)	229 274,00	157 720,00
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	34 386,00	30 838,42
TOTAL (III)	34 386,00	30 838,42
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 912,26	9 606,17
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	65 508,09	50 421,29
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 600,00	361,62
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	82 020,35	60 389,08
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	443 903,75	310 265,16

COMPTE DE RÉSULTAT

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	73 475,03	61 130,00
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	374 646,00	227 113,40
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	33 530,91	
Utilisations des fonds dédiés	157 720,00	207 863,33
Autres produits	151,61	2 203,03
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	639 523,55	498 309,76
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	47 272,63	48 086,68
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	3 084,07	3 369,66
Salaires et traitements	204 320,46	169 395,88
Charges sociales	68 758,28	58 935,34
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	629,74	2 928,58
Dotations aux provisions	34 386,00	4 558,00
Reports en fonds dédiés	229 274,00	141 720,00
Autres charges	4 186,79	27 922,03
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	591 911,97	456 916,17
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	47 611,58	41 393,59
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 060,59	383,50
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 060,59	383,50
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 060,59	383,50

COMPTE DE RÉSULTAT

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	48 672,17	41 777,09
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	11 766,43	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	11 766,43	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-11 766,43	
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	640 584,14	498 693,26
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	603 678,40	456 916,17
EXCÉDENT OU DÉFICIT	36 905,74	41 777,09

ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Information		
	Produite	Non significative	Non applicable
PRÉSENTATION	O		
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			NA
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			NA
CRÉDIT BAIL			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			NA
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			NA
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT CHANGEMENT DE MÉTHODE			NA
COMPOSITION DES FONDS PROPRES			NA
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	O		
<i>Var. des fonds propres avec la part liées à la générosité du public</i>			NA
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS	O		
LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE			NA
TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			NA
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)			NA
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)			NA
TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES CR ET CROD			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
ANNEXE COVID-19			NA
DETTES LIÉES À LA COVID-19			NA
COMMENTAIRE			NA

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

Le Comité départemental d'éducation pour la santé - CODES 93 est un organisme associatif d'interventions auprès des populations et de formation des professionnels des secteurs médicaux, socio-médicaux et éducatifs. La finalité de ses missions est d'agir pour l'amélioration de la santé, l'autonomie, la qualité de vie et le bien-être des populations.

Il intervient depuis 1978 avec une approche globale de la santé au plus près des populations à tous les âges de la vie, prioritairement auprès de celles en situation de précarité.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Le CODES 93 déploie une offre de service basée sur les valeurs et les principes d'action de la promotion de la santé tels qu'établis par la Charte d'Ottawa et de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Les programmes du CODES 93 s'inscrivent dans les priorités locales, régionales et nationales de santé publique. Ils répondent également au plus près des besoins analysés auprès des populations ciblées.

Son expertise aussi bien méthodologique, que populationnelle et thématique, en promotion de la santé, gestion de projets, animation d'actions et ingénieries (formation/pédagogie/évaluation) est reconnue sur l'ensemble du territoire de la Seine-Saint-Denis et plus largement en Île-de-France :

Expertise méthodologique : conception, mise en œuvre, évaluation de projets de promotion de la santé et animation d'actions collectives en éducation pour la santé.

Expertise thématique : développement des compétences psychosociales, prévention des conduites addictives, nutrition.

Expertise populationnelle : auprès des populations en situation de précarité, des jeunes, des professionnels des secteurs sanitaires-sociaux-médicosociaux-éducatifs.

Les moyens mis en oeuvre :

Ressources humaines internes au CODES 93

- § Le directeur du CODES 93 : spécialiste en promotion de la santé et en formation initiale et continue dans le domaine sanitaire, social, médico-social et éducatif ;
- § Trois chargées de projet : spécialiste en promotion de la santé, méthodologie de projet et en intervention auprès des populations en situation de précarité ;
- § Une formatrice-consultante certifiée : spécialiste en promotion de la santé, méthodologie de projet, ingénierie de formation/pédagogique

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 443 903,75 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 36 905,74 Euros.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode rétrospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Install. Gene. Agenc. Amenag.	10 ans
- Install. Gene. Agenc. Amena pf	10 ans
- Matériel de bureau et informat	3-8 ans
- Pf- matériel de bureau et info	3 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL			
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencs & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		2 655		
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencs & aménagts divers			
		Matériel de transport		6 480	
	Matériel de bureau & mobilier informatique				
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	9 135		1 318
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL			
		TOTAL GENERAL	9 135		1 318

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. gal. agen. amé. cons			
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			2 655	
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers			
		Matériel de transport		3 137	4 661
	Mat. bureau, inform., mobilier				
	Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	3 137	7 316	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières				
		TOTAL			
		TOTAL GENERAL	3 137	7 316	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	2 655			2 655
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	6 097	630	3 137	3 589
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		8 752	630	3 137	6 245
TOTAL GENERAL		8 752	630	3 137	6 245

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	25 570	25 570	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	1 156	1 156	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38	38	
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	153 917	153 917	
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	93	93		
Charges constatées d'avance	294	294		
TOTAUX		181 068	181 068	
Renvois	(1) Montant des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	294
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	294

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	10 800
Autres créances	153 917
Disponibilités	
TOTAL	164 717

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice			Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	avant règlement ANC 2018-06	règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020				
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres avec droit de reprise							
Réserves							
Report à nouveau	19 540,57		19 540,57		41 777,09		61 317,66
Excédent ou déficit de l'exercice	41 777,09		41 777,09		36 905,74	41 777,09	36 905,74
TOTAUX	61 317,66		61 317,66		78 682,83	41 777,09	98 223,40

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice			Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
ARS Convention 2020/2022 n°17-2020 DSP (2021)		46 200,00	46 200,00		46 200,00				
ARS Convention 96-2021 DSP		7 200,00	7 200,00		7 200,00				
Subvention DIR PJJ IDF om 21-22		5 220,00	5 220,00		5 220,00				
Subvention Seine-Saint-Denis		20 000,00	20 000,00		20 000,00				
Subvention Mildeca sur 2021		10 000,00	10 000,00		10 000,00				
ARS Convention n°178-2021 DSP		13 700,00	13 700,00		13 700,00				
ARS Convention n°2014-2021 DSP		15 000,00	15 000,00		15 000,00				
Préfecture Seine-Saint-Denis		10 000,00	10 000,00		10 000,00				
ARS Conventiion n°79-2021 DSP		14 400,00	14 400,00		14 400,00				
Conseil Régional Ile de France n°EX050967		8 000,00	8 000,00		7 200,00			800,00	
Conseil Régional Ile de France n°EX050943		8 000,00	8 000,00		7 200,00			800,00	
SAINT DENIS C02022-12-202				6 000,00	300,00			5 700,00	
ARS CVT N°587-2022 DSP				26 830,00	5 366,00			21 464,00	
ARS-CVT N° 665-2022				15 000,00	3 000,00			12 000,00	
SAINT DENIS C02022-09-046				12 500,00	10 000,00			2 500,00	
PNA CVT N°2022-3				20 000,00	2 000,00			18 000,00	
DRIAFF CVT N° 13B-R-27				53 916,00	2 696,00			51 220,00	
ARS CVT- N°602-2022 DSP				26 000,00	5 200,00			20 800,00	
ARS CVT- N°613-2022 DSP				20 000,00	4 000,00			16 000,00	
SUBVENTION MILDECA 2022				10 000,00	8 000,00			2 000,00	
SUBVENT° DIR PJJ IDF OM 21-22				8 700,00	6 960,00			1 740,00	

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Avnant ° DIR PJJ IDF OM 21-22	1 300,00	1 300,00		
SAINT DENIS CO2022-05-19	15 000,00	15 000,00		
ARS CVT N°311-2022 DSP	15 000,00	3 000,00	12 000,00	
SUVB FIDP N°2022-DEL_34	10 000,00	10 000,00		
SUVB FIDP N°2022-DEL_35	3 000,00	3 000,00		
AGIR IN - ST DENIS 2021/00242	20 000,00	20 000,00		
ARS Convention 2020/2022 n°17-2020 DSP	92 400,00	46 200,00	46 200,00	
Subv.région IDF n°056705	10 000,00	500,00	9 500,00	
Subv.région IDF n°056486	9 000,00	450,00	8 550,00	

TOTAL	157 720,00	157 720,00	374 646,00	303 092,00	229 274,00
-------	------------	------------	------------	------------	------------

ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES

Les engagements à réaliser sur ressources affectées sont de 229274 €

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	10 912	10 912		
Personnel & comptes rattachés	29 841	29 841		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	29 950	29 950		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	5 717	5 717		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	5 600	5 600		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	82 020	82 020		

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 - Emprunts remboursés en cours d'exer.
 - (2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 320
Dettes fiscales et sociales	48 929
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	5 400
TOTAL DES CHARGES À PAYER	58 649

ENGAGEMENTS

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 34 386,00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	3,75 %
Table de mortalité	(provisoire 2018-2020)
Départ volontaire à	67 ans
Taux d'inflation de	3,10%
Taux net d'inflation de	0,65%

Le critère retenu dans la comptabilisation des indemnités de fin de carrière est le départ volontaire à la retraite à partir de 67 ans.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
ESUS (devenu KOESIO)	14 413					14 413
BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS	1 052					1 052
TOTAL (1)	15 465					15 465
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions			34 386			34 386
TOTAL	15 465		34 386			49 851

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MESSALES ET ASSOCIES

30 rue Clément Ader

91280 SAINT-PIERRE-DU-PERRY

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
Les honoraires comptabilisés au titre de l'exercice	4 320	4 200
TOTAL	4 320	4 200

LES EFFECTIFS

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

LES EFFECTIFS

	31/12/2022	31/12/2021
Personnel salarié :	5,00	5,00
Ingénieurs et cadres	2,00	2,00
Agents de maîtrise	1,00	1,00
Employés et techniciens	2,00	2,00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		